

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°16/2019 du 13 mai 2019

Réglementation de la circulation sur le chemin des diligences

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment son livre IV,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière,

Vu la loi modifiée N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la demande formulée par la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les usagers du chemin des diligences pour des travaux de reprofilage.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pendant la période du 20/05/2019 au 20/06/2019 inclus, le chemin des Diligences sera fermé à toutes circulations tant piétons que pour les véhicules motorisés.

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise PUGNAT chargée des travaux au droit du chantier et le service pistes et sentiers mettra en place la signalisation et assurera la maintenance.

ARTICLE 3 : L'entreprise a l'obligation de maintenir en permanence l'accès aux services de secours.

ARTICLE 4 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la Gendarmerie, à la CCVCMB et l'entreprise Pognat.

Certifié exécutoire le 13 mai 2019

Fait à Vallorcine le 13 mai 2019

Le Maire,



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Vallorcine. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALLORCINE' at the top and '74100 - Vallorcine - Savoie' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a mountain peak and a sun. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. le Maire'.

